

# Check-list

## du document

« [Données complémentaires pour les comptes annuels des fédérations sportives nationales avec au moins un sport de classification 1 à 3](#) »

Féd. nat. avec  
classification 1 à 3

## Comptes annuels

Les comptes annuels doivent être établis au cours des six premiers mois suivant la fin de l'exercice.	<input type="checkbox"/>
Les comptes annuels sont approuvés par le comité directeur ou par l'organe responsable conformément aux Statuts.	<input type="checkbox"/>
Outre les chiffres du dernier exercice, les comptes annuels contiennent également les chiffres de l'année précédente (et facultativement les valeurs du budget).	<input type="checkbox"/>
Les comptes annuels sont établis conformément à la Swiss GAAP RPC.	<input type="checkbox"/>
Les comptes annuels comprennent les éléments suivants :	
- bilan	<input type="checkbox"/>
- compte d'exploitation	<input type="checkbox"/>
- tableau des flux monétaires	<input type="checkbox"/>
- tableau de variation du capital	<input type="checkbox"/>
- annexe	<input type="checkbox"/>

## Indication des contributions de Swiss Olympic

L'ensemble des contributions accordées par Swiss Olympic aux fédérations sont indiquées sous « <b>Contributions publiques</b> » dans le compte d'exploitation.	<input type="checkbox"/>
De plus, le montant de la « <b>Contribution de l'Office fédéral du sport OFSPO</b> » et de la « <b>Contribution de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport FSSES</b> » est indiqué en détail directement dans le compte d'exploitation ou dans l'annexe (dans les explications sur le compte d'exploitation).	<input type="checkbox"/>
La comparaison du montant total selon la liste « Beiträge an nationale Sportverbände » avec les comptes annuels est possible et claire.	<input type="checkbox"/>
Le montant total reçu dans le cadre des mesures de stabilisation resp. de revitalisation est indiqué séparément.	<input type="checkbox"/>
Le montant utilisé pour couvrir les dommages subis par la fédération elle-même (y c. coûts administratifs) et le montant transmis à ses membres doivent être visibles (pertinent uniquement pour les fonds de stabilisation).	<input type="checkbox"/>

## Révision

Les comptes annuels ont été vérifiés par l'un des services de révision externes autorisés, choisis par l'assemblée des membres.	<input type="checkbox"/>
Les services de révision externes autorisés sont indiqués dans le <a href="#">registre</a> de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision.	<input type="checkbox"/>

## Transmission de documents

Au plus tard 6 mois après la date du bilan, l'organisation transmet les documents suivants au format numérique à <a href="mailto:verbandsfuehrung@swissolympic.ch">verbandsfuehrung@swissolympic.ch</a> :	
- Rapport de gestion ou rapport annuel relatif à ses activités	<input type="checkbox"/>
- Comptes annuels révisés contenant les éléments cités ci-dessus	<input type="checkbox"/>
- Rapport de l'organe de révision signé (sans <i>management letter</i> éventuelle)	<input type="checkbox"/>
- Si le catalogue contient une installation CISIN pour la fédération, le rapport de contrôle CISIN en Excel accompagné d'une copie PDF originale signée.	<input type="checkbox"/>
- Dès qu'il est disponible, procès-verbal de l'assemblée des membres incluant l'approbation des comptes annuels (limite de 6 mois non pertinente)	<input type="checkbox"/>